

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1954

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1954**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu -
Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2011, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'extension du périmètre communautaire, emporte le transfert de la compétence obligatoire élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

Cette adhésion entraîne l'application de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans cette commune. Afin de préparer l'imposition de 2011, les services de la direction générale des impôts souhaitent connaître les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés qui seront pratiquées par la Communauté urbaine.

La collecte des déchets sera organisée, sur l'intégralité du territoire de Lissieu :

- deux fois par semaine en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles,
- une fois par semaine en porte-à-porte pour les déchets recyclables.

Le verre sera collecté en apport volontaire ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 8 décembre 2010 ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Décide que les conditions de collecte des déchets sur le territoire de la commune de Lissieu, à compter de son intégration dans le périmètre de la Communauté urbaine de Lyon, seront les suivantes :

- deux collectes par semaine en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles,
- une collecte par semaine en porte-à-porte pour les déchets recyclables.

2° - Dit que ces dispositions seront appliquées au vu des arrêtés préfectoraux à intervenir dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire et modifiant les structures intercommunales concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.